

(定訳)

自動觸發海底水雷ノ敷設ニ
關スル條約(※)

明治四〇年一〇月一八日ヘーグで署名
明治四三年 一月二六日効力發生
明治四四年一月六日批 准
明治四四年一二月一三日批准書寄託
明治四五年 一月一三日公布(条約第八号)
明治四五年 二月一日効力發生

前 文

獨逸皇帝普魯西國皇帝陛下、亞米利加合衆國大統領、
亞爾然丁共和國大統領、奧地利國皇帝「ボハシヤ」國
皇帝洪牙利國皇帝陛下、白耳義國皇帝陛下、「ポリヴェ
ア」共和國大統領、伯刺西爾合衆國大統領、勃爾牙利
國公殿下、智利共和國大統領、格倫比亞共和國大統領、
玖馬共和國臨時總督、丁抹國皇帝陛下、「エシニカ」共
和國大統領、「エクアドル」共和國大統領、佛蘭西共和
國大統領、大不列顛愛蘭聯合王國大不列顛海外領土皇
帝印度國皇帝陛下、希臘國皇帝陛下、「グワテマラ」共

自動觸發海底水雷ノ敷設ニ關スル條約

CONVENTION

RELATIVE

À LA POSE DE MINES SOUS-MARINES
AUTOMATIQUES DE CONTACT.

Signée à la Haye, le 18 octobre 1907.
Entrée en vigueur le 26 janvier 1910.
Ratifiée le 6 novembre 1911.
Ratification déposée le 13 décembre 1911.
Publiée le 13 janvier 1912.
Entrée en vigueur le 11 février 1912.

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE, ROI DE PRUSSE; LE
PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE; LE PRÉSIDENT DE
LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE; SA MAJESTÉ L'EMPEREUR D'AU-
TRICHE, ROI DE BOHÈME ETC., ET ROI APOSTOLIQUE DE HON-
GRIE; SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES; LE PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE DE BOLIVIE; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
DES ÉTATS-UNIS DU BRÉSIL; SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE
DE BULGARIE; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CHILI;
LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE; LE GOU-
VERNEUR PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE CUBA, SA
MAJESTÉ LE ROI DE DANEMARK; LE PRÉSIDENT DE LA RÉ-

四四四

和國大統領、「ハイチ」共和國大統領、伊太利國皇帝陛下、日本國皇帝陛下、盧森堡國大公「ナッソー」公殿下、墨西哥合衆國大統領、諾威國皇帝陛下、巴奈馬共和國大統領、「ハラグエー」共和國大統領、和蘭國皇帝陛下、祕露共和國大統領、波斯國皇帝陛下、羅馬尼亞國皇帝陛下、「サルヴァドル」共和國大統領、塞爾比亞國皇帝陛下、暹羅國皇帝陛下、瑞西聯邦政府、土耳其國皇帝陛下、東「ウルグエー」共和國大統領、「ヴェネズエラ」合衆國大統領ハ各國民ニ對シテ開放セラレタル海路ノ自由ノ原則ニ鑑ミ現時ノ狀態ニ於テハ自動觸發海底水雷ノ使用ヲ禁止スルコト能ハストスルモ戰爭ノ禍害ヲ輕減シ且戰爭ノ存在ニ拘ラス爲シ得ル限平和的航海ニ對シテ其ノ當然主張シ得ヘキ安全ヲ付與セムカ爲之カ使用ヲ制限シ且之ニ付規定ヲ設クルノ必要ナルコトヲ考慮シ本件ハ之ニ關スル利害關係ニ對シ一切ノ望マシキ保障ヲ與フル様規定スルコトハ之ヲ後日ニ期待シ之カ爲條約ヲ締結スルニ決シ各左ノ全權委員ヲ任命セリ

PUBLIQUE DOMINICAINE; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE; SA MAJESTÉ LE ROI DU ROYAUME-UNI DE GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE ET DES TERRITOIRES BRITANNIQUES AU DELÀ DES MERS, EMPEREUR DES INDES; SA MAJESTÉ LE ROI DES HELLENES; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUATÉMALA; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAWAII; SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE; SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DU JAPON; SON ALTESSE ROYALE LE GRAND-DUC DE LUXEMBOURG, DUC DE NASSAU; LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS MEXICAINS; SA MAJESTÉ LE ROI DE NORVÈGE; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE PANAMA; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY; SA MAJESTÉ LA REINE DES PAYS-BAS; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU; SA MAJESTÉ IMPÉRIALE LE SCHAH DE PERSE; SA MAJESTÉ LE ROI DE ROUMANIE; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SALVADOR; SA MAJESTÉ LE ROI DE SERBIE; SA MAJESTÉ LE ROI DE SIAM; LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE; SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DES OTTOMANS; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY; LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS DE VÉNÉZUÉLA:

S'inspirant du principe de la liberté des voies maritimes, ouvertes à toutes les nations;

Considérant que, si dans l'état actuel des choses, on ne peut interdire l'emploi de mines sous-marines automatiques de contact, il importe d'en limiter, et réglementer l'usage,

(案納・歐治)

afin de restreindre les rigueurs de la guerre et de donner, autant que faire se peut, à la navigation pacifique la sécurité à laquelle elle a droit de prétendre, malgré l'existence d'une guerre ;

En attendant qu'il soit possible de régler la matière d'une façon qui donne aux intérêts engagés toutes les garanties désirables ;

Ont résolu de conclure une Convention à cet effet et ont nommé pour Leurs Plénipotentiaires, savoir :

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE, ROI DE

PRUSSE :

Son Excellence le baron MARSCHALL DE BIEBERSTEIN,

Son ministre d'état, Son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Constantinople ;

M. le dr. JOHANNES KRIEGE, Son envoyé en mission extraordinaire à la présente Conférence, Son conseiller intime de légation et jurisconsulte au ministère Impérial des affaires étrangères, membre de la cour permanente d'arbitrage.

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :

Son Excellence M. JOSEPH H. CHOATE, ambassadeur extraordinaire ;

Son Excellence M. HORACE PORTER, ambassadeur extra-

獨逸皇帝普魯西國皇帝陛下

國務大臣、土耳其國駐劄特命全權大使、男爵マルシャル、ド、ビーベルスタイン

本會議特派委員、「コンセイエー、アンチーム、ド、レガシヨーン」、帝國外務省法律顧問、常設仲裁裁判所裁判官、「ドクトル」ヨハンネス、クリーゲ

亞米利加合衆國大統領

特命大使ジョセフ、エッチ、チョート

特命大使ホレス、ポーター

自動觸發海底水雷ノ敷設ニ關スル條約

特命大使ユリアー、エム、ローズ

和蘭國駐劄特命全權公使デヴィッド、シェー、ン、ヒル

海軍少將、全權公使チャールス、エス、スペリー

陸軍少將、合衆國陸軍軍法會議議長、全權公使ジョージ、ビー、デーヴィス

全權公使ウィリアム、アイ、ブカナン

亞爾然丁共和國大統領

前外務大臣、伊國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁判所裁判官ロケ、サエンツ、ペニヤ

前外務及教務大臣、下院議員、常設仲裁裁判所裁判官ルイス、エム、ドラゴ

前外務及教務大臣、常設仲裁裁判所裁判官カルロス、ロドリゲス、ラレタ

ordinaire ;

Son Excellence M. URIAH M. ROSE, ambassadeur extraordinaire ;

Son Excellence M. DAVID JAYNE HILL, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à La Haye ;

M. CHARLES S. SPERRY, contre-amiral, ministre plénipotentiaire ;

M. GEORGES B. DAVIS, général de brigade, chef de la justice militaire de l'armée fédérale, ministre plénipotentiaire ;

M. WILLIAM I. BUCHANAN, ministre plénipotentiaire.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE :

Son Excellence M. ROQUE SAENZ PEÑA, ancien-ministre des affaires étrangères, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Rome, membre de la cour permanente d'arbitrage ;

Son Excellence M. LUIS M. DRAGO, ancien ministre des affaires étrangères et des cultes de la République, député national, membre de la cour permanente d'arbitrage ;

Son Excellence M. CARLOS RODRIGUEZ LARRETA, ancien ministre des affaires étrangères et des cultes de la République, membre de la cour permanente d'arbitrage.

奧地利國皇帝「ボヘミア」國皇帝洪牙利國皇帝陛下

「コンセイエー、アンチーム」特命全權大使ゲーター、メレー、ド、カポスメレー

希臘國駐劄特命全權公使、男爵シャル、ド、マッキオ

白耳義國皇帝陛下

國務大臣、代議院議員、佛國學士院會員、白耳義國學士院會員、羅馬尼亞國學士院會員、國際法學會名譽會員、常設仲裁裁判所裁判官ヘルナール

國務大臣、前司法大臣ジ、ウァン、デ、ヘーベル
和蘭國駐劄特命全權公使、羅馬尼亞國學士院會員、男爵ギョーム

「ボリヴェア」共和國大統領

自動觸發海底水雷ノ敷設ニ關スル條約

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR D'AUTRICHE, ROI DE BOHÈME, ETC., ET ROI APOSTOLIQUE DE HONGRIE :

Son Excellence M. GAÏTAN MÉREY DE KAPO-S-MÈRE, Son conseiller intime, Son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire :

Son Excellence M. le baron CHARLES DE MACCHIO, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Athènes.

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES :

Son Excellence M. BEERNAERT, Son ministre d'état, membre de la chambre des représentants, membre de l'institut de France et des académies Royales de Belgique et de Roumanie, membre d'honneur de l'institut de droit international, membre de la cour permanente d'arbitrage :

Son Excellence M. J. VAN DEN HEUVEL, Son ministre d'état, ancien ministre de la justice :

Son Excellence M. le baron GUILLAUME, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye, membre de l'académie Royale de Roumanie.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE BOLIVIE :

外務大臣、常設仲裁裁判所裁判官クラウデオ、ピ
ニラ

英國駐劄特命全權公使フェルナンド、エ、グマチ
ヤラ

伯刺西爾合衆國大統領

特命全權大使、常設仲裁裁判所裁判官ルイ、バル
ボサ

和蘭國駐劄特命全權公使エツアルド、エフ、エム、
ドス、サントス、リスボア

勃爾牙利國公殿下

陸軍參謀少將、侍從將官ヴルバン、ヴィナロン

大審院檢事總長イヴァン、カラシチェーロフ

智利共和國大統領

英國駐劄特命全權公使ドミンゴ、ガナ

獨逸國駐劄特命全權公使アウグスト、マッテ

Son Excellence M. CLAUDIO PINILLA, ministre des affaires
étrangères de la République, membre de la cour perma-
nente d'arbitrage ;

Son Excellence M. FERNANDO E. GUACHALILA, ministre
plénipotentiaire à Londres.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DES ÉTATS-UNIS
DE BRÉSIL :

Son Excellence M. RUY BARBOSA, ambassadeur extraor-
dinaire et plénipotentiaire, membre de la cour perma-
nente d'arbitrage ;

Son Excellence M. EDUARD F. S. DOS SANTOS LISBOÁ,
envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La
Haye.

SON ALTESSE ROYALE DE PRINCE DE BULGARIE :
M. VRBAN VINAROFF, général-major de l'état-major, Son
général à la suite ;

M. IVAN KARANDJULOFF, procureur-général de la cour
de cassation.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CHILI :

Son Excellence M. DOMINGO GANA, envoyé extraordinaire
et ministre plénipotentiaire de la République à Londres ;

Son Excellence M. AUGUSTO MATTE, envoyé extraordi-
naire et ministre plénipotentiaire de la République à

前陸軍大臣、前代議院議長、前亞爾然丁國駐劄特命全權公使カルロス、コンチャ

格倫比亞共和國大統領

陸軍將官ホルヘ、ホルグイン

サンチアゴ、ペレス、トリアナ

佛國駐劄特命全權公使、陸軍將官マルセリアノ、ヴァルガス

玖馬共和國臨時總督

「ハヴァナ」大學國際法教授、上院議員アントニオ、サンチェス、デ、ブスタマンテ

米國駐劄特命全權公使、ゴンザロ、デ、クェサダ、イ、アロステグイ

前「ハヴァナ」中學校長、上院議員マヌエル、サングイリー

丁抹國皇帝陛下

自動觸發海底水雷ノ敷設ニ關スル條約

Berlin :

Son Excellence M. CARLOS CONCHA ; ancien ministre de la guerre, ancien président de la chambre des députés, ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Buenos Aires.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE :

M. JORGE HOLGUIN, général ;

M. SANTIAGO PÉREZ TRIANA ;

Son Excellence M. MARCELIANO VARGAS, général, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Paris.

LE GOUVERNENEUR PROVISOIRE DE LA RÉPUBLI-

QUE DE CUBA :

M. ANTONIO SANCHEZ DE BUSTAMANTE, professeur de droit international à l'université de la Havane, sénateur de la République ;

Son Excellence M. GONZALO DE QUESADA Y ARÓSTEGUI, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Washington ;

M. MANUEL SANGUILLY, ancien directeur de l'institut d'enseignement secondaire de la Havane, sénateur de la République.

SA MAJESTÉ LE ROI DE DANEMARK :

侍從、米國駐劄特命全權公使コンスタンチン、ブル
ロン

海軍少將クリスチアン、フレデリック、シェル
ル
侍從、外務省課長アクセル、ヴェデル

「ドミニカ」共和國大統領

前外務大臣、常設仲裁裁判所裁判官フランシスコ、
ヘンリケス、イ、カルヴァハル

共和國専門學校長、常設仲裁裁判所裁判官アポリ
ナル、テヘラ

「エクアドル」共和國大統領

佛國駐劄兼西班牙國駐劄特命全權公使ヴィクト
ル、レンドン

代理公使エンリケ、ドルン、イ、デ、アルスア
佛蘭西共和國大統領

特命大使、上院議員、前内閣議長、前外務大臣、
常設仲裁裁判所裁判官レオン、ブールジョア

Son Excellence M. CONSTANTIN BRUN, Son chambellan,

Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à
Washington ;

M. CHRISTIAN FREDERIK SCHELLER, contre-amiral ;

M. AXEL VEDEL, Son chambellan, chef de section au mi-
nistère Royal des affaires étrangères.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE :
M. FRANCISCO HENRIQUEZ CARVAJAL, ancien secrétaire
d'état au ministère des affaires étrangères de la Répu-
blique, membre de la cour permanente d'arbitrage ;

M. AOPLINAR TEJERA, recteur de l'institut professionnel
de la République, membre de la cour permanente d'ar-
bitrage.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR :
Son Excellence M. VICTOR RENDÓN, envoyé extraordinaire
et ministre plénipotentiaire de la République à Paris et
à Madrid ;

M. ENRIQUE DORN Y DE ALSÚA, chargé d'affaires.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE :
Son Excellence M. LÉON BOURGEOIS, ambassadeur extra-
ordinaire de la République, sénateur, ancien président
du conseil des ministres, ancien ministre des affaires

上院議員、一等全權公使、常設仲裁裁判所裁判官、
男爵デスツールネル、ド、コンスタン

巴里大學法科大學教授、名譽全權公使、外務省法
律顧問、佛國學士院會員、常設仲裁裁判所裁判官
ルイ、ルノー

和蘭國駐劄特命全權公使マルスラン、ペレ

大不列顛愛蘭聯合王國大不列顛海外領土皇帝印度皇
帝陛下

樞密顧問官、特命大使、常設仲裁裁判所裁判官、
「サー」エドワード、フライ

樞密顧問官、常設仲裁裁判所裁判官、「サー」アー
ネスト、メトソン、サトウ

自動觸發海底水雷ノ敷設ニ關スル條約

étrangères, membre de la cour permanente d'arbitrage ;
M. le baron DESTOURNELLES DE CONSTANT, sénateur,
ministre plénipotentiaire de première classe, membre de
la cour permanente d'arbitrage ;

M. LOUIS RENAULT, professeur à la faculté de droit à
l'université de Paris, ministre plénipotentiaire honoraire,
jurisconsulte du ministère des affaires étrangères, membre
de l'institut de France, membre de la cour permanente
d'arbitrage ;

Son Excellence M. MARCELLIN PELLET, envoyé extraor-
dinaire et ministre plénipotentiaire de la République
Française à La Haye.

SA MAJESTÉ LE ROI DU ROYAUME-UNI DE GRANDE
BRETAGNE ET D'IRLANDE ET DES TERRITOIRES
BRITANNIQUES AU DELÀ DES MERS, EMPEREUR
DES INDES ;

Son Excellence the Right Honourable Sir EDWARD FRY,
G. C. B., membre du conseil privé, Son ambassadeur
extraordinaire, membre de la cour permanente d'arbi-
trage ;

Son Excellence the Right Honourable Sir ERNEST MASON
SATOW, G. C. M. G., membre du conseil privé,
membre de la cour permanente d'arbitrage ;

自動觸發海底水雷ノ敷設ニ關スル條約

第五回

樞密顧問官、前國際法學會長、男爵ドーナルド、
シムムス、マッキー、レー

和蘭國駐劄特命全權公使、「サー」ヘンリー、ハ
ード

希臘國皇帝陛下

獨逸國駐劄特命全權公使クレオン、リツォ、ラン
ガ

雅典大學國際法教授、常設仲裁裁判所裁判官ジ
ールジニ、ストレイト

「グアテマラ」共和國大統領

和蘭國駐劄兼英國駐劄代理公使、常設仲裁裁判所
裁判官ホセ、チブレ、マチャド

獨逸國駐劄代理公使エンリケ、ゴメス、カリリヨ

「ハイチ」共和國大統領

佛國駐劄特命全權公使ジャン、ジヨセフ、ダ
ル
マル

Son Excellence the Right Honourable DONALD JAMES
MACKAY Baron REAY, G. C. S. I., G. C. I. E.,
membre du conseil privé, ancien président de l'institut
de droit international ;

Son Excellence Sir HENRY HOWARD, K. C. M. G., C.
B., Son envoyé extraordinaire et ministre plénipoten-
tiaire à La Haye.

SA MAJESTÉ LE ROI DES HELLÈNES :

Son Excellence M. CLÉON RIZO RANGABÉ, Son envoyé
extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin ;

M. GEORGES STRETT, professeur de droit international à
l'université d'Athènes, membre de la cour permanente
d'arbitrage.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUATÉMA-

LA :

M. JOSÉ TIBLE MACHADO, chargé d'affaires de la Ré-
publique à La Haye et à Londres, membre de la cour
permanente d'arbitrage ;

M. ENRIQUE GÓMEZ CARILLO, chargé d'affaires de la
République à Berlin.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI :

Son Excellence M. JEAN JOSEPH DALBÉMAR, envoyé
extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Républi-

(条約・附件)

米國駐劄特命全權公使シー、エヌ、レシヒー

前國際公法教授、「ポルトープランス」組合辯護士
ピエール、ユヂクール

伊太利國皇帝陛下

上院議員、佛國駐劄特命全權大使、常設仲裁裁判
所裁判官、伊國委員長、伯爵ジョセフ、トルニエ
リ、ブルサチ、ヂ、ヴェルガン

下院議員、外務次官、「コンマンドール」ギド、
ボンピリ

參事院議員、下院議員、前文部大臣、「コンマ
ンドール」ギド、フジナト

日本國皇帝陛下

特命全權大使都筑馨六

和蘭國駐劄特命全權公使佐藤愛麿

盧森堡國大公「ナッソー」公殿下

que à Paris :

Son Excellence M. J. N. LÉGER, envoyé extraordinaire
et ministre plénipotentiaire de la République à Washing-
ton :

M. PIERRE HUDICOURT, ancien professeur de droit inter-
national public, avocat au barreau de Port au Prince.
SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE :

Son Excellence le comte JOSEPH TORNIELLI BRUSATI DI
VERGANO, sénateur du Royaume, ambassadeur de Sa
Majesté le Roi à Paris, membre de la cour permanente
d'arbitrage, président de la délégation Italienne :

Son Excellence M. le commandeur GUIDO POMPILI, député
au parlement, sous-secrétaire d'état au ministère Royal
des affaires étrangères :

M. le commandeur GUIDO FUSINATO, conseiller d'état,
député au parlement, ancien ministre de l'instruction.

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DU JAPON :

Son Excellence M. KEIROKU TSUDZUKI, Son ambassadeur
extraordinaire et plénipotentiaire :

Son Excellence M. AIMARO SATO, Son envoyé extraordi-
naire et ministre plénipotentiaire à La Haye.

SON ALTESSE ROYALE LE GRAND DUC DE LUXEM-
BOURG, DUC DE NASSAU :

國務大臣、内閣議長アイシエン

獨逸國駐劄代理公使、伯爵ド、ヴィレー

墨西哥合衆國大統領

伊國駐劄特命全權公使ゴンザロ、ア、エステヴァ

佛國駐劄特命全權公使セバステアン、ペー、ド、
シエー

白耳義國駐劄兼和蘭國駐劄特命全權公使フランシ
スコ、エル、デ、ラ、バラ

諾威國皇帝陛下

前内閣議長、前法學教授、和蘭國駐劄兼丁抹國駐
劄特命全權公使、常設仲裁裁判所裁判官フランシ
ス、ハーゲルプ

巴奈馬共和國大統領

ベリサリオ、ポラス

「パラグエー」共和國大統領

佛國駐劄特命全權公使エウセビオ、マチャイン

Son Excellence M. FYSCHEN, Son ministre d'état, président
du gouvernement Grand Ducal ;

M. le comte DE VILLERS, chargé d'affaires du Grand-Duché
à Berlin.

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS MEXICAINS :

Son Excellence M. GONZALO A. ESTHVA, envoyé extra-
ordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à
Rome ;

Son Excellence M. SEBASTIAN B. DE MIER, envoyé ex-
traordinaire et ministre plénipotentiaire de la République
à Paris ;

Son Excellence M. FRANCISCO L. DE LA BARRA, envoyé
extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Républi-
que à Bruxelles et à La Haye.

SA MAJESTÉ LE ROI DE NORVÈGE :

Son Excellence M. FRANCIS HAGERUP, ancien président
du conseil, ancien professeur de droit, Son envoyé ex-
traordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye et à
Copenhague, membre de la cour permanente d'arbitrage.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE PANAMA :

M. BELISARIO FORRAS.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY :

Son Excellence M. EUSEBIO MACHAÏN, envoyé extraordi-

比律悉駐在領事、伯爵ジェー、ヂェ、モンソー、ド、ベルジャンダル

和蘭國皇帝陛下

前外務大臣、下院議員ドブルヴェ、アッシュェ、ド、ボーフォール

國務大臣、參事院議員、常設仲裁裁判所裁判官テ
ー、エム、セー、アッセル

退職陸軍中將、前陸軍大臣、參事院議員、「ヨ
クヘール」ジー、セー、セー、デム、ベール、ガ
ールチュゲール

特務侍從武官、退職海軍中將、前海軍大臣、「ヨ
ンクヘール」ジー、アー、ローエル

前司法大臣、下院議員ジー、アー、ロエフ

祕露共和國大統領

佛國駐劄兼英國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁判
所裁判官カルロス、ジニー、カンダモ

naire et ministre plénipotentiaire de la République à Paris;

M. le comte G. DU MONCEAU DE BERGENDAL, consul
de la République à Bruxelles.

SA MAJESTÉ LA REINE DES PAYS-BAS :

M. W. H. DE BEAUFORT, Son ancien ministre des affai-
res étrangères, membre de la seconde chambre des états-
généraux ;

Son Excellence M. T. M. C. ASSER, Son ministre d'état,
membre du conseil d'état, membre de la cour permanente
d'arbitrage ;

Son Excellence le jonkheer J. C. C. DEN BEER POORTU-
GAEL, lieutenant-général en retraite, ancien ministre
de la guerre, membre de conseil d'état ;

Son Excellence le jonkheer J. A. RÖBEL, Son aide de camp
en service extraordinaire, vice-amiral en retraite, ancien
ministre de la marine ;

M. J. A. LOEFF, Son ancien ministre de la justice, mem-
bre de la seconde chambre des états généraux.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU :

Son Excellence M. CARLOS G. CANDAMO, envoyé extra-
ordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à
Paris et à Londres, membre de la cour permanente
d'arbitrage.

波斯國皇帝陛下

佛國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁判所裁判官サ
マド、カン、モムタゾスサルタネー
和蘭國駐劄特命全權公使シルジマ、アーメッド、
カン、サデグ、ウル、ムルク

羅馬尼亞國皇帝陛下

獨逸國駐劄特命全權公使アレキサンドル、ヘルチ
マン
和蘭國駐劄特命全權公使エドガール、マヅロル
ダト

サルヴァドル共和國大統領

佛國駐劄代理公使、常設仲裁裁判所裁判官ヘド
ロ、シー、マテウ
英國駐劄代理公使サンチアゴ、ペレス、トリマナ

塞爾比亞國皇帝陛下

陸軍將官、參事院議長サヴァ、グルーイッチ
伊國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁判所裁判官シ
ロヅマン、シロヅマノヴィッチ

SA MAJESTÉ IMPÉRIALE LE SHAH DE PERSE :

Son Excellence SANAD KHAN MOMTAZOS SALTANEH,
Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à
Paris, membre de la cour permanente d'arbitrage ;

Son Excellence MIRZA AHMED KHAN SADIGH UL MULK,
Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à
La Haye.

SA MAJESTÉ LE ROI DE ROUMANIE :

Son Excellence M. ALEXANDRE BELDIMAN, Son envoyé
extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin ;

Son Excellence M. EDGAR MAVROCORDATO, Son envoyé
extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SALVADOR :
M. PEDRO I. MATHÉU, chargé d'affaires de la République
à Paris, membre de la cour permanente d'arbitrage ;

M. SANTIAGO PEREZ TRIANA, chargé d'affaires de la
République à Londres.

SA MAJESTÉ LE ROI DE SERBIE :

Son Excellence M. SAVA GROUÏTCH, général, président
du conseil d'état ;

Son Excellence M. MILOVAN MILOVANOVITCH, Son
envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire
à Rome, membre de la cour permanente d'arbi-

英國駐劄兼和蘭國駐劄特命全權公使シシエル、シリチエヴィツチ

暹羅國皇帝陛下

陸軍少將モム、チャチデー、ウドム

公使館參事官セー、コラデオニ、ドレリ

陸軍大尉ルアング、ビエヴァナルト、ナリネーバル

瑞西聯邦政府

英國駐劄兼和蘭國駐劄特命全權公使ガストン、カルラン

陸軍參謀大佐、「ジエネヴァ」大學教授エーシエ
ーン、ボレル

「チューリヒ」大學法學教授マックス、フーベル

土耳其國皇帝陛下

特命大使、「シニストル、ド、レヅカフ」チエ
ル

カン、パシヤ

伊國駐劄特命全權大使シシッド、ペー

海軍中將メヘメッド、パシヤ

東「ウルグエー」共和國大統領

frage :

Son Excellence M. MICHEL MILITCHEVITCH, Son envoyé
extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Londres et
à La Haye.

SA MAJESTÉ LE ROI DE SIAM :

MOM CHATIDEJ UDOM, major-général ;

M. C. CORRAGONI D'ORELLI, Son conseiller de légation;
LUANG BHUVANARTH NARÜBAL, capitaine.

LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE :

Son Excellence M. GASTON CARLIN, envoyé extraordi-
naire et ministre plénipotentiaire de la Confédération
suisse à Londres et à La Haye ;

M. EUGÈNE BOREL, colonel d'état major général, profes-
seur à l'université de Genève ;

M. MAX HUBER, Professeur de droit à l'université de
Zürich.

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DES OTTOMANS :

Son Excellence TURKHAN PACHA, Son ambassadeur ex-
traordinaire, ministre de l'evkat ;

Son Excellence RECHID BEY, Son ambassadeur à Rome ;

Son Excellence MEHEMMED PACHA, vice-amiral.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE
L'URUGUAY :